

Proposition du Conseil administratif du 26 mai 2021 en vue de:

- **délibération I: la réalisation du remaniement parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo S.A., ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018;**
- **délibération II: la désaffectation du domaine public communal, sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex, de la sous-parcelle dp 4646B, sise rue du Moléson, pour un total de 689 m², selon le dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo S.A., ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018;**
- **délibération III: l'inscription de trois servitudes d'empiètement en faveur des parcelles qui comportent des droits à bâtir du bâtiment A du PLQ 28 328 et à charge de la future parcelle N° 5726 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, selon les plans de servitude annexés au dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo S.A., ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018;**
- **délibération IV: l'inscription d'une servitude de passage public à pied et véhicules en faveur de la Ville de Genève sur la future parcelle N° 5726 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, selon le plan de servitude annexé au dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo S.A., ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

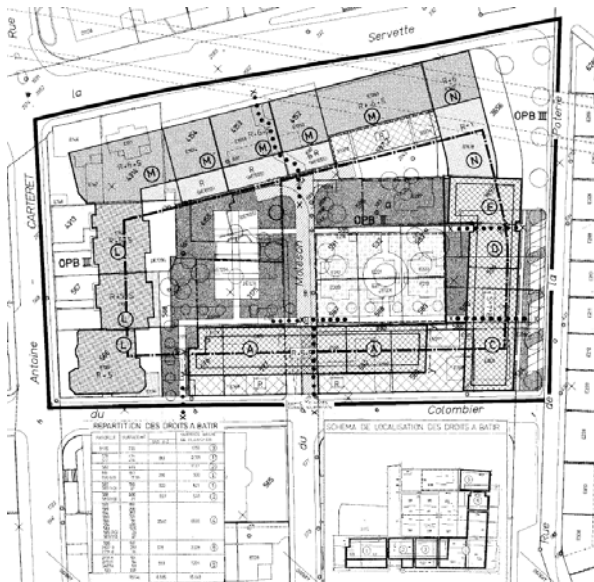
Introduction

Le développement du secteur situé entre les rues de la Servette, du Colombier, de la Poterie et Antoine-Carteret est complexe et a nécessité l'adoption du plan localisé de quartier (PLQ) N° 28 328 (cf. Annexe N° 1) en date du 14 décembre 1992.

Ce PLQ prévoit la réalisation de quatre bâtiments (lots A, B, C, D & E) le long de la rue du Colombier et de la rue de la Poterie, puis le maintien de divers bâtiments le long de la rue Antoine-Carteret et de la rue de la Servette (lots L, M et N).

Les bâtiments C, D et E ont déjà été réalisés moyennant quelques dérogations techniques au PLQ, notamment en ce qui concerne la rampe de parking qui a été déplacée.

Il reste aujourd'hui à réaliser l'immeuble A situé à cheval sur la rue du Moléson. Celle-ci permet d'accéder ensuite à la cour et au garage de l'îlot d'immeubles composé par les lots C, D et E déjà existants.



Les propriétaires qui détiennent les parcelles disposant du solde des droits à bâtir de ce PLQ qui permettent la réalisation du bâtiment A nous ont approchés car le plan prévoit que l'édifice empiète pour partie sur le domaine public communal N° 4646 de Genève-Petit-Saconnex, soit un petit tronçon de la rue du Moléson.

Les droits à bâtir proviennent des parcelles N°s 577, 578, 582, 587, 588, 591, 592, 3175, 4966, 4885 et 595 de Genève-Petit-Saconnex et sont en main d'une quinzaine de propriétaires différents (cf. Annexe N°2) qui ont réussi à s'entendre pour construire ce dernier bâtiment prévu par le plan localisé de quartier N°28 328. L'accord de votre Conseil est nécessaire pour procéder aux diffé-

rentes démarches foncières. Le passage sous l'immeuble sera garanti par l'inscription d'une servitude de passage public à pied et véhicules.

De nombreuses séances se sont tenues entre les services techniques de la Ville de Genève et les propriétaires concernés afin de vous soumettre un projet qualitatif, qui comprend également l'élargissement du trottoir de la rue du Colombier.



Vue aérienne de l'état existant du périmètre concerné

L'implantation de l'immeuble selon le PLQ rend indispensables les démarches qui vous sont proposées dans la présente PR. La constitution de la servitude d'empîement de l'immeuble sur la rue du Moléson justifie le versement d'une contrepartie.

Dans le cadre du développement du projet il est apparu judicieux de demander une contrepartie en nature garantissant un aménagement de qualité dans le centre de l'îlot mais également le long de la rue du Colombier.

Un protocole d'accord a été passé entre le Conseil administratif et les différents propriétaires des parcelles qui bénéficient des droits à bâtir précités en date du 14 mai 2021.



Vue aérienne avec le nouveau bâtiment implanté sur le périmètre concerné

Exposé des motifs

Le projet de réalisation du bâtiment A prévu par le plan localisé de quartier N° 28 328 nécessite plusieurs ajustements fonciers. Il s'agit d'un remaniement parcellaire comprenant la désaffectation d'un tronçon du domaine public communal N°4646 de Genève-Petit-Saconnex sis rue du Moléson, puis de l'inscription de trois servitudes d'empiètement en fonction des différents niveaux de la future construction et enfin, d'une servitude de passage public à pied et véhicules.

Délibération I – La réalisation du remaniement parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

Il s'agit de la réalisation de la mutation parcellaire N°29/2017, établie par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018 (cf. Annexe N°3).

Ladite mutation concerne les parcelles du domaine public communal N°s DP4646, DP4643 et DP4644 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, puis les parcelles privées N°s 577, 578, 582, 587, 591 et 4966 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de divers bénéficiaires des droits à bâtir du bâtiment A du PLQ 28 328 (cf. Annexe N°2).

A l'issue de ce remaniement parcellaire, la Ville de Genève verra ses parcelles du domaine public communal de Genève-Petit-Saconnex N°DP4646 désaffectée de 689 m², N°DP4643 agrémentée de 41 m², puis le DP4644 de 17m².

La partie désaffectée, soit la future parcelle N° 5726, deviendra une parcelle privée, propriété de la Ville de Genève.

Le domaine privé Ville de Genève (sous-parcelle N° DP4646B et future N° 5326) gagnera en outre 27 m² issus des cessions de surfaces octroyées par les propriétaires des parcelles comportant des droits à bâtir du bâtiment A du PLQ 28 328.

Autant les 41+17 m² versés au domaine public communal que les 27 m² cédés au domaine privé Ville de Genève font partie intégrante des contreparties à l'inscription des servitudes d'empiètement concédées par la Ville de Genève dans la délibération III.

Ainsi, il est demandé à votre Conseil d'approuver la réalisation de la mutation de projet précitée afin de rendre cohérents les aménagements (élargissement du trottoir sur la rue du Colombier) et diverses constructions (Bâtiment A) qui y sont prévus avec le statut foncier du sol.

Délibération II – La désaffectation du domaine public communal, sur la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, de la sous-parcelle dp4646B, sise rue du Moléson, pour un total de 689 m², selon le dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

La mise en œuvre du plan localisé de quartier N°28 328 implique la désaffectation du domaine public communal N°4646 de Genève-Petit-Saconnex selon le dossier de mutation 29/2017 présenté en annexe N°3 et établi par MBC ingéo

SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018. Un tronçon d'environ 689 m² de la rue du Moléson va être désaffecté pour permettre de réaliser la construction et, surtout, d'inscrire ensuite les servitudes d'empiètement nécessaires qui font l'objet de la délibération III.

Il s'agit de désaffecter la sous-parcelle dp4646B de 689 m² pour qu'elle passe au domaine privé Ville de Genève. En outre, quelques mètres carrés issus des sous-parcelles N^{os} 587B et 591B en main de propriétaires qui bénéficient de droits à bâtir dans le bâtiment A seront ajoutés à la zone désaffectée pour ensuite former la future parcelle N^o 5726 de Genève-Petit-Saconnex, d'une surface de 716 m². Ce remaniement parcellaire fait l'objet de la délibération I et permettra par ailleurs de faire gagner 41 m² au DP communal N^o 4643 voisin, puis 17 m² au DP communal N^o 4644. De ce fait, il s'agit de 631 m² (689 - 41 - 17) qui seront réellement amputés du domaine public communal.

Il est demandé à votre Conseil, au travers de cette délibération, d'autoriser le Conseil administratif à signer différents actes notariés visant à désaffecter une surface d'environ 689 m² du domaine public communal N^o4646 de Genève-Petit-Saconnex sis rue du Moléson, selon le dossier de mutation N^o29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel en date du 23 février 2018.

Délibération III – L'inscription de trois servitudes d'empiètement en faveur des parcelles qui comportent des droits à bâtir du bâtiment A du PLQ 28 328 et à charge de la future parcelle N^o 5726 de la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, selon les plans de servitude annexés au dossier de mutation provisoire N^o 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

Cette délibération III vise à inscrire trois servitudes d'empiètement pour le futur bâtiment A du PLQ N^o28 328. Elles seront à charge de la sous-parcelle dp4646B et future N^o 5726 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève et au profit des propriétaires des parcelles comportant des droits à bâtir du bâtiment A du PLQ 28 328.

Lesdites servitudes sont visibles sur les plans en annexe du dossier de mutation N^o29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel en date du 23 février 2018 (cf. Annexe N^o3).

Les trois servitudes d'empiètement dont il est question se décomposent comme suit:

- une servitude d'empiètement d'environ 353 m² en sous-sol et rez inférieur à charge de la future parcelle N^o 5726 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève et au profit des parcelles N^{os} 3175, 4885, 588, 592, 595 et

futures N^{os} 5727, 5755, 5756, 5757, 5758 et 5759, toutes de Genève-Petit-Saconnex;

- une servitude d’empiètement d’environ 51 + 6 m² au rez-de-chaussée supérieur à charge de la future parcelle N° 5726 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève et au profit des parcelles N^{os} 3175, 4885 et futures N^{os} 5755 et 5757, toutes de Genève-Petit-Saconnex;
- une servitude d’empiètement d’environ 181 m² du 1^{er} au dernier étage à charge de la future parcelle N° 5726 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève et au profit des parcelles N^{os} 3175, 4885 et futures N^{os} 5755, 5757 et 5758, toutes de Genève-Petit-Saconnex.

Les différentes discussions intervenues avec les propriétaires des parcelles qui seront bénéficiaires de ces différentes servitudes foncières nous amènent à proposer une inscription sans contrepartie financière.

Sous réserve de l’accord de votre Conseil nous avons convenu de constituer les servitudes en échange du réaménagement du tronçon désaffecté sur la rue du Moléson (future parcelle N° 5726 de Genève-Petit-Saconnex) ainsi que de la cession de morceaux de parcelles qui permettront, d’une part, de garantir un passage public aisé et sûr sous le bâtiment A, puis d’élargir d’autre part le trottoir de la rue du Colombier. En outre, les propriétaires prendront en charge la réfection au nord de la rue du Colombier et l’élargissement du trottoir ainsi que la plantation d’arbres sur cette partie de la rue.

Les détails de la présente contrepartie ont été précisés dans le protocole d’accord signé entre le Conseil administratif et la Ville de Genève en date du 14 mai 2021.

Le passage public à pied et véhicules sous le bâtiment A sera garanti au travers de l’inscription d’une servitude dédiée en faveur de la Ville de Genève et qui fait l’objet de la délibération IV.

Ainsi, il est demandé à votre Conseil d’accepter l’inscription des trois servitudes foncières d’empiètement précitées en faveur des parcelles ayant des droits à bâtir du bâtiment A du PLQ 28 328, à charge de la future parcelle N° 5726, propriété de la Ville de Genève, selon le dossier de mutation N° 29/2017 établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel en date du 23 février 2018. En contrepartie, les propriétaires des parcelles prendront en charge le réaménagement du tronçon désaffecté sur la rue du Moléson faisant l’objet de la délibération II (future parcelle N° 5726 de Genève-Petit-Saconnex), céderont des morceaux de parcelles faisant l’objet de la délibération I et enfin, prendront en charge la réfection (élargissement et plantation d’arbres) de la partie nord de la rue du Colombier.

Délibération IV – L’inscription d’une servitude de passage public à pied et véhicules au profit de la Ville de Genève sur la future parcelle N° 5726 de la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, selon le plan de servitude annexé au dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

Cette délibération IV vise à l’inscription d’une servitude de passage public à pied et véhicules en faveur de la Ville de Genève sur la sous-parcelle dp4646b et future N° 5726 de Genève-Petit-Saconnex dont elle est propriétaire, dans le but de garantir ledit passage sous le futur bâtiment A prévu par le PLQ 28 328 et empiétant sur la rue du Moléson.

Ainsi, il est demandé à votre Conseil d’approuver l’inscription de la servitude de passage public à pied et véhicules au profit de la Ville de Genève et à charge de la future parcelle N° 5726 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève précitée, en vue de garantir ledit passage.

Adéquation à l’Agenda 21

Les constructions du PLQ 28 328 se réalisent à proximité d’un pôle de transports publics dans un quartier du centre-ville offrant des équipements culturels, sociaux, commerciaux et sportifs. La construction du bâtiment A projetée sera a minima conforme aux principes et standards de la haute performance énergétique.

Estimation des coûts

Délibération I – La réalisation du remaniement parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N°29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

Les frais de notaire et de géomètre liés à cette mutation parcellaire seront pris en charge par les propriétaires des parcelles bénéficiaires des servitudes d’empiètement prévues à la délibération III.

Délibération II – La désaffectation du domaine public communal, sur la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, de la sous-parcelle dp4646B, sise rue du Moléson, pour un total de 689 m², selon le dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

Les frais de notaire et de géomètre liés à la désaffectation du domaine public communal seront pris en charge par les propriétaires des parcelles bénéficiaires des servitudes d’empiètement prévues à la délibération III.

Délibération III – L’inscription de trois servitudes d’empiètement en faveur des parcelles qui comportent des droits à bâtir du bâtiment A du PLQ 28 328 et à charge de la future parcelle N° 5726 de la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, selon les plans de servitude annexés au dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

Les frais de notaire et de géomètre liés à l’inscription des servitudes d’empiètement seront pris en charge par les propriétaires des parcelles bénéficiaires.

Délibération IV – L’inscription d’une servitude de passage public à pied et véhicules au profit de la Ville de Genève sur la future parcelle N° 5726 de la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, selon le plan de servitude annexé au dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

Les frais de notaire et de géomètre liés à l’inscription de cette servitude de passage seront pris en charge par les propriétaires des parcelles bénéficiaires des servitudes d’empiètement prévues à la délibération III.

Référence au 16^e plan financier d’investissement 2021-2032

Ces délibérations ne concernent pas le PFI.

Budgets de fonctionnement

Délibérations I à IV

Il s’agit d’opérations de techniques foncières qui n’ont pas d’impact sur le budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Délibérations I à IV

Il s’agit d’opérations de technique foncière qui n’entraînent aucune charge financière annuelle.

Délais de réalisation

Délibération I

La réalisation de la mutation de projet N° 29/2017, établie par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018, interviendra dès

l'accord de votre Conseil, délai référendaire échu et obtention de l'autorisation de construire relative au bâtiment A prévu par le PLQ N° 28 328.

Délibération II

La désaffectation du domaine public interviendra dès l'accord de votre Conseil, délai référendaire échu et obtention de l'autorisation de construire relative au bâtiment A prévu par le PLQ N° 28 328.

Délibération III

L'inscription des servitudes d'empiètement interviendra dès l'accord de votre Conseil, délai référendaire échu et obtention de l'autorisation de construire relative au bâtiment A prévu par le PLQ N° 28 328.

Délibération IV

L'inscription de la servitude de passage public à pied et véhicules interviendra dès l'accord de votre Conseil, délai référendaire échu et obtention de l'autorisation de construire relative au bâtiment A prévu par le PLQ N° 28 328.

Régime foncier

Le bâtiment A prévu par le PLQ N°28 328 sera réalisé pour partie en empiétant sur le domaine public communal N° DP4646 de Genève-Petit-Saconnex et sur les parcelles N°s 577, 578, 582, 4966, 587, 588, 3175, 591, 592, 595 et 4885 de Genève-Petit-Saconnex qui seront bénéficiaires des servitudes d'empiètement prévues à la délibération III. La présente proposition vise à régulariser le régime foncier avant le projet.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Délibérations I à IV

Gestionnaire et bénéficiaire: Unité opérations foncières du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

La réalisation du remaniement parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan localisé de quartier N° 28 328 du 14 décembre 1992;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et les bénéficiaires des droits à bâtir du bâtiment A (Annexes N° 2) prévu par le PLQ N° 28 328 (Annexe N° 1) et formalisé au travers d'une convention signée en date du 14 mai 2021;

vu la mutation de projet N°29/2017 (Annexe N° 3) établie par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon la mutation de projet N° 29/2017 (Annexe N° 3) établie par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, datée du 23 février 2018 est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à signer des actes authentiques portant ajustements du dossier de mutation précité, rendus nécessaires par l'évolution du projet selon les autorisations de construire en force ou à venir déposées pour des constructions dans le périmètre du PLQ N° 29 786 de Genève-Petit-Saconnex et de ses parcelles voisines, soit les parcelles N°s DP4640, DP4643, DP4644, DP4645 et DP4647 toutes de la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, puis N°s DP7547 et DP7559 de la section Cité.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, épurer, radier ou modifier toutes servitudes à charge et/ou au profit de la Ville de Genève et/ou des parcelles inscrites dans le PLQ N° 28 328, en particulier les parcelles N°s 588, 592, 595, 3175, 4885, DP4646 et future N°s 5726, 5727, 5755, 5756, 5757, 5758, 5759 ainsi que les parcelles voisines N°s DP4640, DP4643, DP4644, DP4645 et DP4647 toutes de la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, puis N°s DP7547 et DP7559 de la section Cité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

La désaffectation du domaine public communal, sur la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, de la sous-parcelle dp4646B, sise rue du Moléson, pour un total de 689 m², selon le dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan localisé de quartier N° 28 328 du 14 décembre 1992 (Annexe N° 1);

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et les propriétaires des parcelles qui comportent des droits à bâtir du bâtiment A (Annexes N° 2) prévu par le PLQ 28 328 et formalisé au travers d'une convention signée en date du 14 mai 2021;

vu la mutation de projet N°29/2017 (Annexe N° 3) établie par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter la sous-parcelle du domaine public communal N° 4646B de Genève-Petit-Saconnex, d'une surface de 689 m², sise rue du Moléson, selon le dossier de mutation provisoire N° 29/2017 établi par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

L'inscription de trois servitudes d'empiètement en faveur des parcelles qui comportent des droits à bâtir du bâtiment A du PLQ 28 328 et à charge de la future parcelle N° 5726 de la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, selon les plans de servitude annexés au dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan localisé de quartier N° 28 328 du 14 décembre 1992;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et les propriétaires des parcelles ayant des droits à bâtir du bâtiment A (Annexe N°2) prévu par le PLQ N° 28 328 (Annexe N° 1) et formalisé au travers d'une convention signée en date du 14 mai 2021 (Annexe N° 4);

vu la mutation de projet N° 29/2017 et les plans de servitudes annexés (Annexe N°3) établis par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève avec les propriétaires des parcelles qui comportent des droits à bâtir du bâtiment A prévu par le PLQ 28 328 en vue de l'octroi de trois servitudes d'empiètement sur la sous-parcelle N° 4646B et future N° 5726 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal ratifie le protocole d'accord signé en date du 14 mai 2021 entre le Conseil administratif et les propriétaires des parcelles ayant des droits à bâtir dans le bâtiment A du PLQ 28 328, soit les parcelles N°s 588, 592, 595, 3175, 4885, et future N°s 5727, 5755, 5756, 5757, 5758, 5759, toutes de Genève-Petit-Saconnex. Il autorise le Conseil administratif à signer des actes notariés visant à l'inscription de trois servitudes d'empiètement au profit des parcelles précitées et à charge de la future parcelle N° 5726 de Genève-Petit-Saconnex propriété de la Ville de Genève, selon la mutation de projet N° 29/2017 et les plans de servitudes annexés, établis par MBC ingéo SA,

ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018; avec des contreparties en nature (réaménagement du tronçon désaffecté sur la rue du Moléson, soit la future parcelle N° 5726 de Genève-Petit-Saconnex, cession de morceaux de parcelles et réfection au nord de la rue du Colombier avec l'élargissement du trottoir ainsi que la plantation d'arbres dans cette zone).

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, épurer, radier ou modifier toutes servitudes à charge et/ou au profit de la Ville de Genève et/ou des parcelles inscrites dans le PLQ N° 28 328, en particulier les parcelles N°s 588, 592, 595, 3175, 4885, DP4646 et future N°s 5726, 5727, 5755, 5756, 5757, 5758, 5759 ainsi que les parcelles voisines N°s DP4640, DP4643, DP4644, DP4645 et DP4647 toutes de la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, puis N°s DP7547 et DP7559 de la section Cité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

L'inscription d'une servitude de passage public à pied et véhicules au profit de la Ville de Genève sur la future parcelle N° 5726 de la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, selon le plan de servitude annexé au dossier de mutation provisoire N° 29/2017, établi par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan localisé de quartier N° 28 328 du 14 décembre 1992;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et les propriétaires des parcelles ayant des droits à bâtir du bâtiment A (Annexe N° 2) prévu par le PLQ N° 28 328 (Annexe N° 1) et formalisé au travers d'une convention signée en date du 14 mai 2021;

vu la mutation de projet N° 29/2017 et les plans de servitudes annexés (Annexe N°3) établis par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève avec les propriétaires des parcelles qui comportent des droits à bâtir du bâtiment A prévu par le PLQ 28 328 en vue de l'inscription d'une servitude de passage public à pied et véhicules sur la sous-parcelle N° 4646B et future N° 5726 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

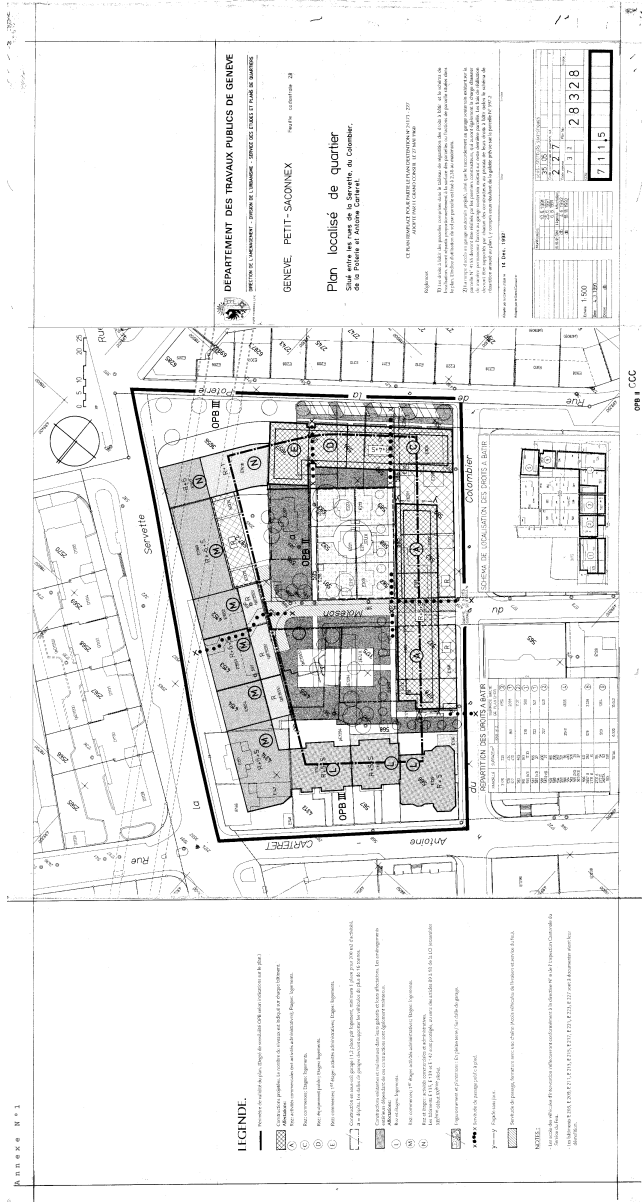
décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à signer des actes notariés visant à l’inscription d’une servitude de passage public à pied et véhicules au profit de la Ville de Genève et à charge de la future parcelle N°5726 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, selon la mutation de projet N°29/2017 et les plans de servitudes annexés, établis par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, épurer, radier ou modifier toutes servitudes à charge et/ou au profit de la Ville de Genève et/ou des parcelles inscrites dans le PLQ N° 28 328, en particulier les parcelles N°s 588, 592, 595, 3175, 4885, DP4646 et future N°s 5726, 5727, 5755, 5756, 5757, 5758, 5759 ainsi que les parcelles voisines N°s DP4640, DP4643, DP4644, DP4645 et DP4647 toutes de la Commune de Genève, section Petit-Saconnex, puis N°s DP7547 et DP7559 de la section Cité.

Annexes: – PLQ N° 28 328

- liste des bénéficiaires des droits à bâtir du bâtiment A du PLQ N° 28 328
- mutation de projet N°29/2017 et les plans de servitudes annexés établis par MBC ingéo SA, ingénieur-géomètre officiel, en date du 23 février 2018
- plan de calcul des Espaces verts
- plan du rez supérieur
- plan du rez inférieur -1
- vue aérienne de l’existant
- vue aérienne après la réalisation du projet



Annexe N°2 : LISTES DES PARCELLES ET DES PROPRIÉTAIRES

PARCELLE N°	PROPRIÉTAIRES INSCRITS AU REGISTRE FONCIER
577	La Colinette représentée par Mme Elvire Joliat-Spahni et M. Denis Spahni
578	Egéon Sàrl représentée par M. Nicolas Foëx
	Pharimmo SA représentée par M. Philippe Meier
582	Claude Bossy
	Sandra Bossy
	Jean-Raphaël Bossy
	Marie-Laure Catenazzi
	Joël Bossy
	Philippe Bossy
	Chloé Bossy Demierre
587	Heidi Pozzi
	Roland Pozzi
588	Joseph Cerutti
	Coordination Technique de Construction "COTEC" représentée par M. François Moser
591	Corberia SA représentée par M. Mirto Tanner
592	Joseph Cerutti
	Coordination Technique de Construction "COTEC" représentée par M. François Moser

PARCELLE N°	PROPRIÉTAIRES INSCRITS AU REGISTRE FONCIER
3175	Coronado SA représentée par Mme Laure Brolliet
	Firebird SA représentée par M. Adrien De Loës
	Mader Investissement SA représentée par M. Thomas Mader
4966	Joseph Cerutti
	Coordination Technique de Construction "COTEC" représentée par M. François Moser
4885	Dépendance des parcelles N^{os} 587 et 588 de Genève-Petit-Saconnex
595	Dépendance des parcelles Nos 591, 592, 4967 et 4978 de Genève-Petit-Saconnex

Annexe N°3

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

"PROVISOIRE"
23.02.2018

Page 1

DOSSIER DE MUTATION No : 29/2017

Commune : Genève
Section : Petit-Saconnex
Plan : 28
Biens-fonds : 577 - 579 - 582 - 587 - 591 - 4966 - dp4643
dp4644 - dp4646

MUTATION PARCELLAIRE MUTATION DE PROJET

ATTENTION
Mutation conforme au projet.
Limites et surfaces susceptibles
de modifications par un nouveau
tableau de mutation.
(Art. 175 et 176 LaCC et 126 ORF)

- | | |
|---|-----|
| 1. Titre | (1) |
| 2. Anciens immeubles | (1) |
| 3. Formation et état descriptif
des nouveaux immeubles | (3) |
| 4. Plan | (1) |
| 5. Annexe(s) | (3) |

Dossier technique :

- | | |
|------------------------------------|-----|
| Esquisse(s) manuscrite de terrain | (1) |
| Mesures originales de levé | (0) |
| Calcul complet de point(s) fixe(s) | (0) |
| Calcul complet des levés | (1) |

Acte dressé par :

Maître : **NOTAIRE**

Réf.

Acte accepté le

Office de l'urbanisme

Emoluments

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N°

Autorisations de construire réservées.

Genève , le

Direction générale de l'agriculture et de la nature

☐ Décision de la compétence de
la commission foncière agricole

☐ Décision du annexée

☐ Emoluments :

Genève , le

L'auteur du dossier :

 **MBC**
ingéo
ingénieurs géomètres officiels

■ MBC ingéo SA
Rte de Troinex 33 | 1234 Vessy | Genève
T +41 22 343 66 88 | F +41 22 343 64 11
admin@mbc-ingeo.ch | www.mbc-ingeo.ch

Direction de la Mensuration Officielle

Introduction en base de données
effectuée le :

Dossier : 6707C01/MG

Etabli le : 23 février 2018

ANCIENS IMMEUBLES

Mutation : 29/2017
Commune : Genève
Section: Petit-Saconnex

Page 2

Numéros	Surfaces R.F. m ²	Diff. m ²	Surfaces corrigées m ²	Parcelles divisées		Observations
				en	surface m ²	
577	435	0	435	A B	414 20	
578	433	0	433	A B	413 20	
582	465	0	465	A B	454 11	
587	195	0	195	A B	173 22	
591	194	0	194	A B	189 5	
4966	361	0	361	A B	356 5	
dp4646	1494	0	1494	A B	805 689	
dp4643	802	0	802			
dp4644	761	0	761			
Total	5140	0	5140			

Signature :

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF
DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation : 29/2017 Page 3
Commune : Genève
Section: Petit-Saconnex

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m ²	Surfaces m ²	Observations
Plan	28				
Immeuble	5726	dp4646B + 587B + 591B		716	
Situation		La Servette			
Bâtiment Adresse	E209	Partie Habitation un logement Rue du Moléson 12		1	Modifié
Immeuble	5727	591A		189	
Situation		La Servette			
Bâtiment Adresse	E217	Hab plusieurs logements Rue du Moléson 14		63	
Immeuble	5755	587A		173	
Situation		La Servette			
Bâtiment Adresse	E209	Partie Habitation un logement Rue du Moléson 12		75	Modifié
Immeuble	5756	4966A		356	
Situation		La Servette			Partie Garage privé souterrain (E1616) de 84m ² .

Signature :

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF
DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation : 29/2017 Page 4

Commune : Genève

Section: Petit-Saconnex

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m ²	Surfaces m ²	Observations
Plan	28				
Immeuble	5757	582A		454	
Situation		La Servette			
Bâtiment Adresse	E193	Hab plusieurs logements Rue du Moléson 6		130	
Bâtiment Adresse	E195	Partie Atelier Rue du Colombier 6		96	Modifié
Immeuble	5758	577A		414	
Situation		La Servette			
Bâtiment Adresse	E166	Habitation un logement Rue du Moléson 7		125	
Bâtiment	E168	Partie Garage privé		34	Modifié
Immeuble	5759	578A		413	
Situation		La Servette			
Bâtiment Adresse	E171	Habitation un logement Rue du Colombier 10		104	
Bâtiment	E172	Autre bât. < 20 m2		18	

Signature :

Mutation : 29/2017 Page 5
Commune : Genève
Section: Petit-Saconnex

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m ²	Surfaces m ²	Observations
Plan	28				
Immeuble	dp4643	dp4643 + 577B + 578B		843	Domaine public communal
Situation		La Servette			
Bâtiment	E168	Partie Garage privé		6	Modifié
Immeuble	dp4644	dp4644 + 582B + 4966B		778	Domaine public communal
Situation		La Servette			
Bâtiment	E195	Partie Atelier		1	Modifié
Adresse		Rue du Colombier 6			
Bâtiment	E1613	Partie Hab plusieurs logements		4	
Adresse		Rue du Colombier 2			
Immeuble	dp4646	dp4646A		805	Domaine public communal
Situation		La Servette			
Surface totale des nouveaux immeubles			-1	5141	

Signature :

EXTRAIT DU PLAN DU REGISTRE FONCIER

Coordonnées moyennes : E = 2499250 N = 1118600

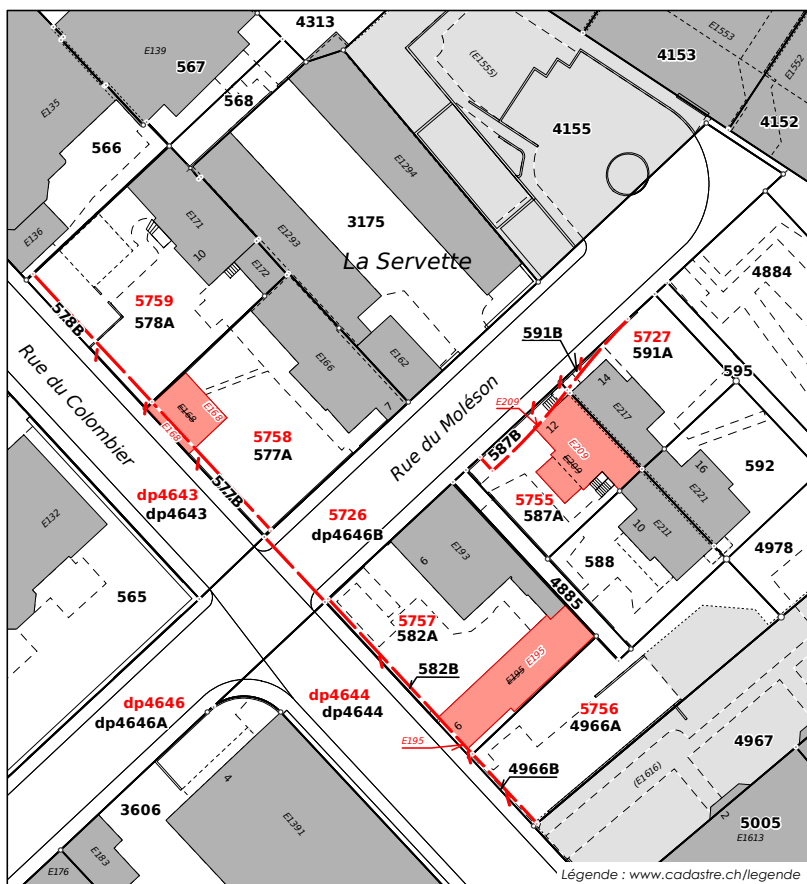
Mutation : 29/2017

Commune : Genève

Section: Petit-Saconnex

Plan N° : 28

Echelle: 1:500



Ingénieurs géomètres officiels

MBC ingéo SA
Rte de Toirines 33 | 1234 Vessy | Genève
T +41 22 343 66 88 | F +41 22 343 64 11
admin@mbc-ingeo.ch | www.mbc-ingeo.ch

Signature :

Etabli le :23.02.2018

D. 6707C01 / MG

"PROVISOIRE"
23.02.2018

COMMUNE DE GENÈVE
SECTION: PETIT-SAONNEX
Plan 28 - Echelle 1:500

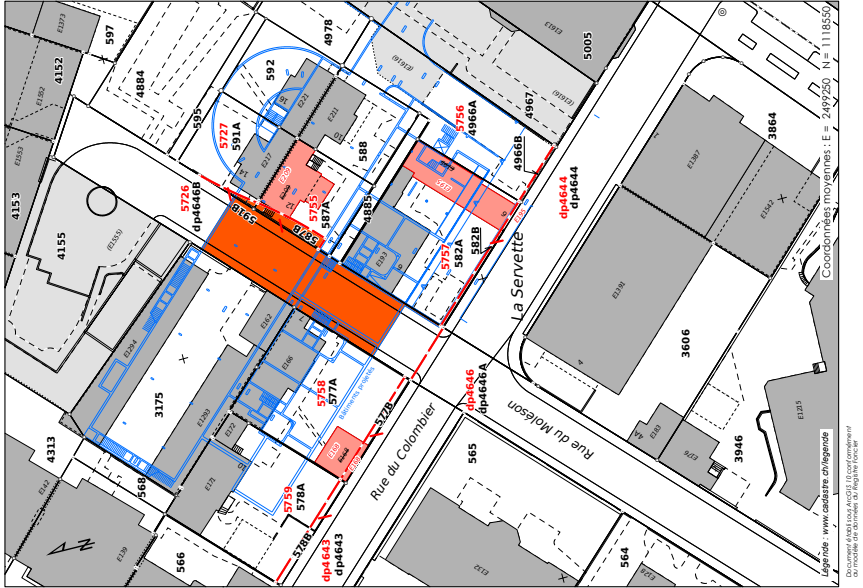
Parcelle 5726

PLAN DE SERVITUDE

Annexe au TM n° 29/2017

Niveaux: Sous-Sol et Rez inférieur

A  Empliement
(surf. = 353 m2 env.)



D. 6707C01_serv1 / MG

Document établi
sous forme numérique

Dressé par :

ingéo
ingénieurs géomètres officiels

MBC ingéo SA
Rte de Tolnex 33 | 1234 Vessy | Genève
T +41 22 343 66 88 | **F** +41 22 343 64 11
admin@mbc-ingeo.ch | www.mbc-ingeo.ch

URBANISME

Demande N°

Emoluments Fr

Voir rapport annexé

Etabli le : 23.02.2018

Genève, le

"PROVISOIRE"
23.02.2018

COMMUNE DE GENÈVE
SECTION: PETIT-SACONNEX
Plan 28 - Echelle 1:500

Parcelle 5726

PLAN DE SERVITUDE

Annexe au TM n° 29/2017

Niveau: Rez supérieur

- A Emplètement (surf. = 51 m2 env + 6 m2 env.)
- C Passage public à pied et véhicules (surf. = 658 m2 env)

D. 6707C01_serv2 / MG

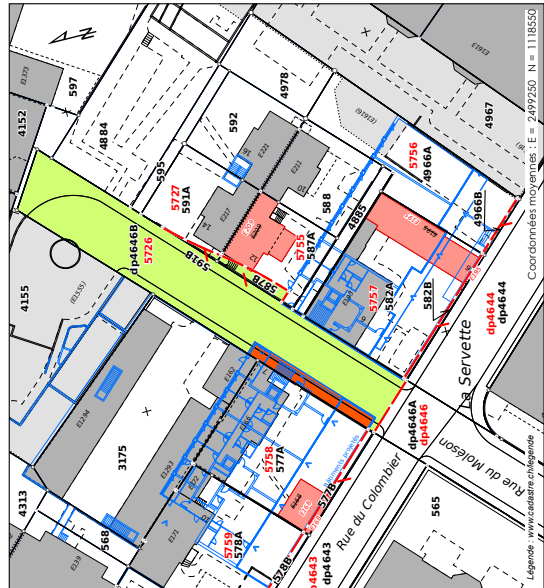
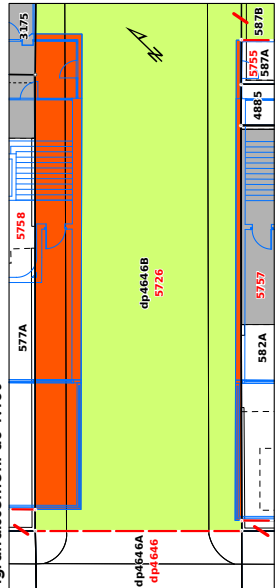
Document établi
sous forme numérique

Dessé par:
mBC ingéo
Ingénieurs géomètres officiels
mBC ingéo SA
Rue de Tréves 33 | 1234 Vevey | Genève
T +41 22 343 66 88 | F +41 22 343 64 11
admin@mbc-ingeo.ch | www.mbc-ingeo.ch

URBANISME
Demande N°
Emplacements Fr
Voir rapport annexé
Genève, le

Établi le : 23.02.2018

Agrandissement au 1:150



Coordonnées moyennes: E = 2499250 N = 1118550
Données géométriques: 5726
Données cadastrales: 5726
Données cadastrales: 5726

3

"PROVISOIRE"
23.02.2018

COMMUNE DE GENÈVE
SECTION: PETIT-SACONNEX

Plan 28 - Echelle 1:500

Parcelle 5726

PLAN DE SERVITUDE

Annexe au TM n° 29/2017

Niveaux: du 1er au dernier étage

A  Empiètement
(surf. = 181 m² env.)



D. 6707C01_serv3 / MG

Document établi
sous forme numérique

Dressé par :

mBC ingéo
ingénieurs géomètres officiels

mBC ingéo SA, 1224 Vesoy / Genève
T +41 22 343 64 88 / F +41 22 343 64 11
admin@mbc-ingeo.ch / www.mbc-ingeo.ch

URBANISME

Demande N°
Emplacements fr
Voir rapport annexé

Genève, le

Établi le : 23.02.2018



